

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BUZET



COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 7 décembre 2020

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

L'an **deux mille vingt, le sept décembre**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Pierre de Buzet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes exceptionnellement sous la présidence de Monsieur Patrick YON, Maire.

Convocation en date du 2 décembre 2020

Présents : Patrick YON, Josiane THOUAILLE, Laurent LALIBERT, Annaïck RENAUDIN, Sébastien DEJEAN, Alain LELAIRE, Florence DUMONT, Céline PROTIN.

Absent :

Excusés : Daniel LAFFITTE, Jean-François DUPRAT, Grégory CAMARA-GONZALEZ

Pouvoir : Daniel LAFFITTE à Josiane THOUAILLE, Jean-François DUPRAT à Laurent LALIBERT, Grégory CAMARA-GONZALEZ à Céline PROTIN

Secrétaire de séance : Alain LELAIRE

ORDRE DU JOUR :

- **Point 1 : DELIBERATION** - Séance à huis clos
- *Lecture pour approbation du PV du Conseil Municipal du 28 septembre 2020*
- **Point 2 : DELIBERATION** - Participation aux frais de l'édition juridique MairiExpert de Nicole pour les secrétaires de Mairie
- **Point 3 : DELIBERATION** – EAU47 Présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement
- **Point 4** : Discussion sur la participation relative à l'assainissement collectif du bourg suite à la dernière réunion publique d'EAU47
- **Point 5** : Mise à jour du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)
- **Point 6** : Projet du site internet de la commune
- **Point 7** : Présentation des nouveaux devis pour alarme et sonnette de la Mairie
- **Point 8** : Demande d'aide d'une administrée

DIVERS

- **Point 9** : Travaux sanitaire public
- **Point 10** : Transfert de la trésorerie d'Aiguillon vers la trésorerie d'Agen
- **Point 11** : Reconduction du contrat de remplacement

Alain LELAIRE est désigné secrétaire de séance.

Point 1 : Séance à huis clos - « Délibération n° 2020-333 » -

L'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Les séances des conseils municipaux sont publiques.

Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. »

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du conseil se tienne à huis-clos.

Il est procédé au vote :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Avec 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention

DECIDE de tenir la séance du conseil municipal à huis-clos.

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BUZET



COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 7 décembre 2020

Approbation du PV du Conseil Municipal du 28 septembre 2020 à l'unanimité.

Point 2 : Participation aux frais de l'édition juridique MairiExpert de Nicole pour les secrétaires de Mairie - « Délibération n° 2020-334 » -

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Nicole, commune principale d'une des secrétaires de Mairie, est abonnée à MairiExpert (anciennement Pédagogfiche), Edition juridique en ligne pour aider les secrétaires de Mairie à élaborer leurs documents.

Etant donné que la secrétaire de Mairie possède des codes d'accès qui lui permettent de se connecter aussi bien dans les deux collectivités, Monsieur le Maire de Nicole demande à la Commune de Saint Pierre de Buzet une participation à hauteur de 50 % de l'abonnement annuel de MairiExpert (Pédagogfiche).

Monsieur le Maire propose au vote la participation à hauteur de 50 % de l'abonnement annuel de MairiExpert (Pédagogfiche), soit 135,66 € TTC.

La participation est votée à 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Point 3 : EAU47 Présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

- « Délibération n° 2020-335 » -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2224-5 relatif à l'établissement et à la présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers, et les articles D.2224-1 à D.2224-5 ;

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement ;

VU l'article 129 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 et le Décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

VU le décret n° 2007-675 du 2 mai 2017 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement,

VU le transfert des compétences « Assainissement Collectif » par la commune au Syndicat Eau47,

VU la délibération du Comité Syndical Eau47 du 26 novembre 2020, approuvant le contenu du rapport annuel 2019,

Considérant que le rapport doit être présenté en Conseil Municipal avant le 31 décembre 2020 et être ensuite tenu à la disposition du public,

Après avoir entendu lecture du rapport, le Conseil Municipal :

1. Prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement établi par le Syndicat Eau47 pour l'exercice 2019,
2. Mandate Monsieur le Maire pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport en le faisant savoir par voie d'affichage dans les 15 jours qui suivent sa présentation.

Point 4 : Discussion sur la participation relative à l'assainissement collectif du bourg suite à la dernière réunion publique d'EAU47

Concernant le projet d'assainissement du Bourg, le prix de la boîte de raccordement qui était, à la 1^{ère} réunion publique d'EAU 47, de 1 000 €, est passé à 1 600 € à la dernière réunion.

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BUZET



COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 7 décembre 2020

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le dossier est communiqué à la CCCCPC qui a la compétence d'EAU47. La réclamation consiste sur deux points, le prix de la boîte de raccordement, contesté lors de la dernière réunion publique, ainsi que la réalisation des travaux prévus pour 2020.

A ce jour, pas de réponse.

Point 5 : Mise à jour du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Dans le cadre de la mise en place du PCS (Plan Communal de Sauvegarde), il convient de désigner les élus pour chaque poste ci-dessous listé :

Poste	Titulaires
Secretariat-Communication	- Josiane THOUVILLE - Alain LELAIRE - Sébastien DEJEAN - Laurent LALIBERT
Cellule logistique	- Annaïck RENAUDIN - Florence DUMONT - Sébastien DEJEAN - Céline PROTIN
Cellule terrain	- Jean-François DUPRAT - Grégory CAMARA-GONZALEZ - Patrick YON - Daniel LAFFITTE

Point 6 : Projet du site internet de la commune

Proposition de création d'un outil informatique moderne pour faciliter la diffusion d'information aux administrés.

Deux possibilités sont étudiées :

- Un outil accessible sur smartphone : PanneauPocket
- Un site internet préconfiguré accessible sur PC et smartphone

Après avoir écouté la présentation de ces 2 points par M. Alain LELAIRE,

le Conseil Municipal passe au vote et DECIDE,
à 7 voix pour Campagnol, 4 voix pour Panneau Pocket

de choisir le site internet Campagnol pour une durée de l'abonnement de 1 an à l'essai et voir par la suite.

Point 7 : Présentation des nouveaux devis pour alarme et sonnette de la Mairie

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au RGPD, il est préconisé d'installer une alarme et une sonnette à la Mairie.

Lors du Conseil Municipal du 18 juin 2020, il a été présenté 2 devis de l'entreprise STAMPETTA : un de 162 € TTC pour la sonnette et un autre de 2 343,60 € TTC pour l'alarme.

Il avait été décidé de demander d'autres devis.

Monsieur le Maire récapitule les devis déjà présentés avec les nouveaux devis :

Prix en TTC

Entreprise	Alarme	Sonnette
STAMPETTA	2 343,60 €	162,00 €
CABLE O COURANT	1 362,00 €	
ALARME PRO SECURITE <u>Achat</u>	1 956,00 €	

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BUZET



COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 7 décembre 2020

<u>Location</u>	59,88 €/mois – s/48 mois → 2 874,24 € + Forfait raccordement → 108,00 € Soit TOTAL 2 982,24 €	
-----------------	---	--

A l'unanimité, le devis de la société CABLE O COURANT est retenu pour l'alarme et la sonnette de la Mairie, pour un montant de 1 362,00 € TTC.

Point 8 : Demande d'aide d'une administrée

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un courriel reçu d'une administrée de la commune demandant une aide sur un dossier personnel.

Après les renseignements pris auprès de l'employeur, cette personne n'aurait pas fourni les justificatifs qui lui ont été demandés pour être indemnisée, suite à sa révocation. De plus, cette personne travaille à nouveau.

Le conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande qui n'a jamais été une demande officielle avec prise de rendez vous en mairie.

DIVERS

Point 9 : Travaux sanitaire public

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la fin des travaux de réparation du sanitaire public suite au sinistre du 15 décembre 2019.

Un WC pour handicapés sera mis en place ainsi qu'un lavabo. La transformation d'une porte plus grande sera faite par notre agent technique communal.

Point 10 : Transfert de la trésorerie d'Aiguillon vers la trésorerie d'Agen

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la trésorerie d'Aiguillon fermera ses portes prochainement et que nous serons en relation, dès le 1^{er}/01/2021, avec la trésorerie municipale d'Agen.

Point 11 : Reconduction du contrat de remplacement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la 2^e secrétaire titulaire, qui est en arrêt maladie depuis le 1^{er} août 2020, a demandé un congé de longue maladie jusqu'au 13 février 2021.

Il convient donc de prolonger de 3 mois le contrat de la secrétaire remplaçante, soit jusqu'au 31/03/2021.

- **Réfection du chemin rural de Lamoulère**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la réfection du chemin rural de Lamoulère ne pourra pas être, comme convenu lors du précédent conseil municipal, réalisé par la CCCCCP par manque de temps et de personnel annoncé par le service voirie.

Par conséquent, le Conseil Municipal accepte le précédent devis de l'entreprise BORDIN & Fils TP pour cette réfection qui est urgente, pour un montant de 5 499,84 € TTC.

- **Info sur grippe Aviaire**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les administrés ont eu un message par mail concernant la réglementation et les dispositions à prendre concernant l'influenza aviaire, mais également d'en informer les personnes qui détiennent de la volaille et qui n'ont pas eu l'information. La fiche de déclaration est à remettre en Mairie.

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BUZET



COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 7 décembre 2020

- **Information sur le recensement de la population**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le recensement de la population est repoussé d'un an, soit prévu en 2022.

- **Information du Maire**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal délégués à des commissions de la CCCC de toujours prévenir leur suppléant en cas d'empêchement pour participer aux réunions.

- **Information de M. LELAIRE**

Monsieur LELAIRE évoque le problème des coupures internet intempestives et répétées.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20h45.*

Les délibérations prises ce jour sont numérotées de «2020-333 à 2020-335 »